

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Tous les Conseillers Municipaux en exercice étaient présents à l'exception de : Excusés M.ROUDON, D.GRANDMONTAGNE, C.DELORME a donné pouvoir à I.VERDUN, R.SOUVIGNET a donné pouvoir à B.BERGERON, C.PELLEQUER a donné pouvoir à N.PEYRELON, N.SIMOND a donné pouvoir à F.MASSARD.

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation secrétaire de séance : Benoît BERGERON est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2) Adoption du compte rendu du 8 décembre 2017 : Adopté à l'unanimité

3) Demande de subvention DETR 2018 : Voirie et Informatique Ecole Publique

DETR Travaux : Une demande de DETR va être déposée auprès de la préfecture pour un total de 79 977,40 € HT. Les travaux de voirie concernent les routes de Giband, Pradeaux, les Chazes, la Sucheyre et Ouillon. Adopté à l'unanimité

DETR Informatique Ecole Publique : Une demande de DETR va être déposée auprès de la préfecture pour un total de 8 010,16€ HT. L'investissement concerne un parc informatique pour le remplacement des ordinateurs de la salle informatique de l'école. Adopté à l'unanimité

4) Demande de subvention Fonds 199 : Voirie

Une demande de subvention va être déposée au titre du Fonds 199 pour les travaux de voirie suivants : routes de Giband, Pradeaux, les Chazes, la Sucheyre et Ouillon. Coût des travaux : 79 977,40 € HT. Adopté à l'unanimité

5) Demande de subvention ONAC : Déplacement Monument aux Morts

Une demande de subvention va être déposée à l'ONAC pour le déplacement du monument aux morts sur la place de l'église. Le coût des travaux a été estimé à 10 400 € HT. Le monument sera reconstruit à l'identique. Adopté à l'unanimité

6) Recomposition du Conseil Communautaire : Validation de l'accord local

Suite l'intégration de deux communes Monistrol-d'Allier et Saint-Préjet-d'Allier au sein de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, il est nécessaire de modifier le nombre de conseillers communautaires. Le nombre de conseillers communautaire est fixé à 98. Adopté à l'unanimité

7) Communauté d'agglomération du Puy en Velay : Attributions de compensation

Les attributions de compensation permettent aux communes appartenant à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay d'équilibrer les comptes. Au titre des compensations, Saint-Hostien bénéficie de 67 298 € conformément aux prévisions. Adopté à l'unanimité

8) Déclassement et Aliénation d'un délaissé de voirie : Le Bourg

Dans le cadre de l'aménagement de la place et afin de régulariser la situation foncière au droit des parcelles des consorts Lhoste, il est nécessaire de déclasser une partie du domaine public d'une surface de 1 m² et 6 m² correspondant à un délaissé de voirie n'ayant aucune utilité pour la desserte et la circulation publique. Adopté à l'unanimité

9) Vente des parcelles B 531 et B 543 : La Pénide

Suite à la consultation réalisée le 01 Août 2017, plusieurs propositions d'achats ont été reçues par la Commune pour l'achat des parcelles B 531 et B 543 situées à la Pénide. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer par rapport à l'autorisation et à la régularisation de ces ventes par actes administratifs rédigés par le Centre de Gestion de la F.P.T. Pour la signature de ces actes, Madame Françoise Massard est désignée représentante de la Commune. Adopté à l'unanimité

10) Tarif Location Salle Communale

Suite à la demande de la part d'une collectivité de louer la salle Communale, il est nécessaire de fixer un nouveau tarif. Il est proposé un tarif collectivité à 120,00 €. Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Rythmes scolaires : le conseil d'école a délibéré en faveur de la semaine de 4 jours. Les jours d'école seront les Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi. Les heures de classe restent inchangées.

Arrêt Minute : Suite à des différents qui ne trouvent pas d'issue, il sera procédé à l'installation d'un arrêt minute devant le dépôt de pain de Saint-Hostien.

B.BERGERON,
Secrétaire de Séance



I.VERDUN,
Maire de Saint-Hostien

